



**Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la
Jeunesse**

et

Commission de la Force publique

Procès-verbal de la réunion du 22 avril 2015

Ordre du jour :

1. 6648 Projet de loi portant création d'un lycée militaire d'enseignement secondaire à Ettelbruck
- Rapporteur : Monsieur Claude Haagen
- Informations de M. le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et de Mme la Secrétaire d'Etat à la Défense

UNIQUEMENT POUR LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE
L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE :

2. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion jointe du 25 mars 2015
3. Présentation du « Bildungsbericht Luxemburg 2015 »
4. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, Mme Sylvie Andrich-Duval, M. Gilles Baum, M. Eugène Berger, M. Lex Delles, M. Georges Engel, M. Claude Haagen, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen remplaçant Mme Tess Burton, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Zeimet, membres de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. Claude Adam, Mme Diane Adehm, Mme Nancy Arendt, M. André Bauler remplaçant M. Alexandre Krieps, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Emile Eicher remplaçant M. Léon Gloden, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Roger Negri remplaçant M. Marc Angel, membres de la Commission de la Force publique

M. Claude Meisch, Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
Mme Francine Closener, Secrétaire d'Etat à la Défense

M. Serge Alzin, du Ministère des Affaires étrangères et européennes,
Direction de la Défense
Mme Sasha Baillie, du Ministère de l'Economie
M. Jos Bertemes, M. Joseph Britz, du Ministère de l'Education nationale, de
l'Enfance et de la Jeunesse
M. Thomas Lenz, de l'Université du Luxembourg

Mme Christiane Huberty, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Tess Burton, Mme Françoise Hetto-Gaasch, Mme Martine Mergen,
membres de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la
Jeunesse

M. Marc Angel, M. Alex Bodry, M. Félix Eischen, M. Léon Gloden, M.
Alexander Krieps, membres de la Commission de la Force publique

*

Présidence : M. Lex Delles, Président de la Commission de l'Education nationale, de
l'Enfance et de la Jeunesse
Mme Claudia Dall'Agnol, Présidente de la Commission de la Force publique

*

1. 6648 **Projet de loi portant création d'un lycée militaire d'enseignement
secondaire à Ettelbruck**
- Rapporteur : Monsieur Claude Haagen
**- Informations de M. le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et
de la Jeunesse et de Mme la Secrétaire d'Etat à la Défense**

M. le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et Mme la Secrétaire d'Etat à la Défense informent les deux commissions parlementaires que le Gouvernement compte retirer du rôle des affaires le projet de loi sous rubrique, qui a pour objet la création d'un nouveau lycée militaire en vue de remplacer l'actuelle Ecole de l'Armée fonctionnant au Centre militaire à Diekirch. De fait, il se trouve qu'entre-temps a pu être mise au point une solution alternative à ladite création. Cette solution permettra d'atteindre les mêmes objectifs que ceux visés par le projet de loi en question, mais à plus courte échéance et à moindres frais. Le nombre réduit d'élèves militaires fréquentant les différents cours et classes de l'Ecole de l'Armée (43 en 2014) ne justifie en effet pas la création d'un lycée indépendant.

Suite à des réflexions communes menées par le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, la Direction de la Défense, les responsables de l'Armée et du Lycée technique d'Ettelbruck (LTett), il est ainsi proposé d'intégrer au lycée précité les classes ESTAL (Enseignement Secondaire Technique de l'Armée Luxembourgeoise) et les COPREX (cours de préparation aux examens-concours d'admission à des emplois dans le secteur étatique et communal), actuellement offerts à l'Ecole de l'Armée et destinés aux soldats volontaires en phase de reconversion. Il s'agit en somme de quelque six classes. A souligner par ailleurs que l'Ecole de l'Armée entretient déjà une collaboration renforcée avec le LTett, qui accueille à l'heure actuelle des classes de 10^e et de 11^e ESTAL.

L'objectif poursuivi reste inchangé : il s'agit encore et toujours d'optimiser les chances du soldat volontaire d'obtenir un emploi à l'issue de son service militaire, compte tenu de ses

études antérieures et de son expérience professionnelle acquise à l'Armée. Il est en effet incontestable que la reconversion contribue de façon décisive à assurer l'attractivité de l'Armée et donc à garantir le recrutement en nombre suffisant de soldats volontaires. A l'instar de l'idée initiale de la création d'un lycée militaire, la solution retenue permettra de faire ressortir que les formations proposées aux soldats en reconversion sont tout à fait équivalentes à celles dispensées dans le cadre de l'enseignement secondaire technique régulier.

Par conséquent, il ne sera donc pas nécessaire de mettre en place des infrastructures spécifiques pour le lycée militaire initialement préconisé. De fait, le LTEtt présente les capacités nécessaires pour accueillir, dès la rentrée scolaire 2015-2016, les classes ESTAL et les COPREX. Il est toutefois vrai qu'en relation avec les infrastructures du LTEtt devront prochainement être prises des décisions en vue d'une extension, laquelle pourrait remplacer l'actuel pavillon se trouvant dans un état vétuste ainsi que les trois maisons unifamiliales situées dans la rue de Warken et appartenant à l'Etat.

En termes de personnel, les instituteurs spéciaux actuellement engagés à l'Ecole de l'Armée pourront opter pour être repris soit dans le cadre du personnel du LTEtt, soit dans le cadre du régime préparatoire, soit dans celui des écoles fondamentales.

Le statut des soldats volontaires en phase de reconversion ne changera pas, ce qui implique que, notamment en matière disciplinaire, ils restent soumis à toutes les dispositions légales et réglementaires applicables aux soldats volontaires. Les élèves militaires sont en principe dispensés de toute obligation de service, sauf, par exemple, en cas de catastrophe naturelle ou pour assurer l'encadrement de cortèges militaires. Afin de garantir un lien permanent avec le Centre militaire, une antenne du service de reconversion sera installée au LTEtt. Les élèves militaires disposeront en outre d'une demi-journée par semaine pour effectuer des démarches administratives ou autres auprès du Centre militaire. A l'instar des autres élèves fréquentant le LTEtt, ils pourront par ailleurs avoir recours aux services du SPOS de cet établissement scolaire.

Les dispositions susmentionnées feront l'objet de règlements grand-ducaux qui sont d'ores et déjà en voie d'élaboration, si bien que, selon toutes les prévisions, elles pourront entrer en vigueur pour la rentrée scolaire 2015-2016.

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les éléments suivants :

- La représentante du groupe politique CSV approuve en principe l'idée d'une intégration des classes de l'Ecole de l'Armée dans le LTEtt. Elle rappelle avoir soulevé, lors de la réunion du 26 février 2014 de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse consacrée à la présentation du projet de loi sous rubrique (cf. procès-verbal afférent), des questionnements concernant aussi bien l'opportunité de créer un lycée à part que les différents publics-cibles de ce lycée.

- Il se pose la question de savoir si la solution proposée permettra de maintenir à la fois les spécificités des classes ESTAL (cf. rythme de formation accéléré) et la visibilité de l'offre de formation proposée aux soldats volontaires en reconversion, étant entendu que, comme signalé ci-dessus, la reconversion constitue un des principaux facteurs de l'attractivité du service militaire volontaire. Le modèle préconisé ne risque-t-il pas de porter atteinte à la visibilité de ces formations en les intégrant dans un vaste lycée technique régulier et d'avoir ainsi des conséquences négatives pour l'attractivité du service militaire volontaire ?

En réaction, les représentants gouvernementaux soulignent qu'il a été tenu compte des préoccupations susmentionnées. Il a ainsi été assuré que la solution retenue n'est pas

susceptible d'avoir des répercussions négatives sur l'attractivité du service militaire volontaire en général ou sur l'efficacité de la reconversion et donc sur l'employabilité des soldats volontaires en particulier. Les responsables du LTEtt sont pleinement conscients de cette problématique. Il existe une volonté commune pour garantir tant la qualité que la visibilité des formations offertes dans le cadre de la reconversion. Il est prévu qu'un membre de la direction du LTEtt fera figure d'interlocuteur en cette matière et assurera un contact permanent avec l'Armée. En définitive, les formations de reconversion sont appelées à faire peu à peu partie intégrante de l'identité et du profil du LTEtt.

A préciser en outre qu'à l'instar du système actuellement en vigueur à l'Ecole de l'Armée, les soldats seront aussi à l'avenir tenus d'accomplir une année d'études par semestre. Cette disposition contribue à assurer à la fois la spécificité et l'attractivité des classes ESTAL. La coexistence de plusieurs rythmes scolaires au sein du LTEtt n'est pas susceptible de poser des problèmes majeurs, d'autant que des classes de 10^e et de 11^e ESTAL fonctionnent d'ores et déjà dans ce lycée. En cas de besoin, il est aussi envisageable d'offrir, au sein du LTEtt, certaines classes de 12^e et de 13^e ESTAL.

Il convient encore de signaler que dans le cadre de la réforme de la Fonction publique sera introduit un recrutement centralisé des douaniers et des gardiens, qui impliquera la définition de différents profils. Les COPREX devront par conséquent être adaptés aux nouvelles exigences.

- Comme exposé ci-dessus, les élèves militaires pourront aussi s'adresser au SPOS du LTEtt. Parallèlement sera toutefois maintenu le service de psychologie du Centre militaire, qui est destiné à l'ensemble des soldats et qui est notamment appelé à encadrer des soldats envoyés en mission.

- Suite à une intervention afférente, il est précisé qu'il n'existe pas de lien direct entre le présent projet visant à intégrer les classes de l'Ecole de l'Armée dans le LTEtt et les projets d'infrastructures concernant différents établissements scolaires de la « Nordstad ». En relation avec le LTEtt, il est évident que le site actuellement occupé par le pavillon vétuste et les trois maisons appartenant à l'Etat offre la place nécessaire pour une extension des infrastructures de ce lycée. Cette nouvelle aile pourrait être occupée, en fonction des besoins, soit par les classes de l'Ecole de l'Armée, soit par d'autres classes du LTEtt. Même s'il n'existe pas encore de calendrier précis pour la réalisation de ces travaux, il est indéniable que l'extension des infrastructures du LTEtt revêt une certaine urgence et sera donc à considérer comme prioritaire.

A préciser que les investissements qui deviendront éventuellement nécessaires dans le cadre de l'intégration des classes de l'Ecole de l'Armée dans le LTEtt pourront être comptabilisés comme effort de défense.

S'agissant de l'implantation des différents lycées de la « Nordstad », M. le Ministre rappelle qu'en juillet 2014, le Gouvernement a pris un certain nombre de décisions de principe s'inscrivant dans un concept global, susceptible d'offrir de bonnes conditions de fonctionnement et de développement à tous les lycées concernés. Il a ainsi été retenu d'installer le Lycée technique agricole sur le site de Gilsdorf et le Nordstad-Lycée à Erpeldange. Une fois que le Lycée technique agricole aura quitté son emplacement actuel à Ettelbruck, ce site pourra aussi être utilisé pour les besoins du LTEtt. En tout cas, il existe désormais une sécurité de planification dans ces dossiers qui sont gérés par le Ministère du Développement durable et des Infrastructures.

- Suite à une intervention afférente, il est retenu que les deux commissions parlementaires se verront présenter, dans le cadre d'une autre réunion jointe, les projets de règlements grand-ducaux concernant l'intégration des classes de l'Ecole de l'Armée dans le LTEtt, une fois que ces textes auront été finalisés.

*

**UNIQUEMENT POUR LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE
L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE :**

2. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion jointe du 25 mars 2015

Le projet de procès-verbal susmentionné est adopté.

3. Présentation du « Bildungsbericht Luxemburg 2015 »

A titre préliminaire, il convient de rappeler que l'article 7 de la loi du 7 octobre 1993 ayant pour objet a) la création d'un Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques, b) la création d'un Centre de Technologie de l'Education, c) l'institution d'une Commission d'Innovation et de Recherche en Education, tel qu'il a été modifié par la loi du 6 février 2009 portant restructuration du Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques, prévoit qu'« [u]n rapport descriptif de la qualité du système éducatif est élaboré tous les 5 ans par un groupe d'experts désignés par le ministre en collaboration avec le Conseil scientifique ».

Le « Bildungsbericht Luxemburg 2015 », faisant l'objet de la présente présentation, a été élaboré en exécution de la disposition précitée et constitue en fait le premier rapport de ce genre. La réalisation de ce rapport a été confiée à l'Université du Luxembourg.

Les membres de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse se voient mettre à disposition le rapport sous rubrique, qui se compose de deux volumes : le premier constitue une édition spéciale des « Chiffres clés de l'Education nationale 2013/2014 » et dresse le portrait chiffré du système éducatif luxembourgeois, tandis que le second propose une série d'études et d'analyses scientifiques qui portent sur différentes problématiques du système d'éducation et de formation, allant de la petite enfance à l'enseignement supérieur et à la formation continue. Les deux volumes du rapport peuvent être consultés sur le site du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse¹.

Présentation

A l'aide d'un document *PowerPoint*, l'expert de l'Université du Luxembourg présente les points saillants du « Bildungsbericht Luxemburg 2015 ». Pour de plus amples renseignements, il est renvoyé à la présentation reprise en annexe du présent procès-verbal.

Retenons succinctement que la présentation s'articule autour des axes suivants :

- Aux pages 2 à 5 sont présentés le cadre légal et les objectifs du « Bildungsbericht », de même que les responsables du SCRIPT et de l'Université du Luxembourg ayant participé à la conception et à la rédaction du rapport. A noter que le présent travail se veut une étude pilote, qui est censée faire l'objet d'un vaste débat public. Le concept qui s'y trouve à la base

¹<http://www.men.public.lu/fr/publications/systeme-educatif/statistiques-analyses/bildungsbericht/2015-band-1/index.html>

<http://www.men.public.lu/fr/publications/systeme-educatif/statistiques-analyses/bildungsbericht/2015-band-2/index.html>

sera évalué sur base des *feedbacks* qui auront ainsi été collectés. Il en sera tenu compte lors de la conception et de l'élaboration du prochain rapport du même genre.

- Les pages 6 à 9 portent sur le concept du rapport, lequel, comme signalé ci-dessus, se décline en deux volumes. En matière de structure, il a été choisi de décrire et d'analyser l'offre institutionnelle d'éducation et de formation marquant le parcours d'un citoyen tout au long de sa vie : éducation de la petite enfance, formation scolaire, formation professionnelle et formation continue. Le « Bildungsbericht Luxemburg 2015 » accorde une attention particulière aux sujets du multilinguisme et de l'inégalité sociale, sujets primordiaux dans le débat sur le système éducatif luxembourgeois.

- Les pages 11 à 25 reprennent les constats-clés faisant l'objet du présent rapport, ainsi que les recommandations émises par les experts de l'Université.

- Tant dans l'enseignement fondamental que dans l'enseignement secondaire et secondaire technique, le taux d'élèves de nationalité luxembourgeoise se trouve en constante régression (*pages 11 à 12*). Dans l'enseignement postfondamental, la répartition selon les nationalités présente d'importantes différences en fonction des ordres d'enseignement : dans l'enseignement secondaire, le taux d'élèves luxembourgeois s'élève à quelque 80%, tandis que dans l'enseignement secondaire technique, il avoisine les 55%.
- Sur base de ce constat, il convient de se pencher de plus près sur les décisions d'orientation telles qu'elles sont prises à la fin du cycle 4.2. de l'enseignement fondamental (*pages 13 à 21*). Force est de constater que cette décision ne dépend pas uniquement des performances scolaires de l'élève, dans la mesure où elle est également influencée par l'avis des parents, le milieu socioéconomique dont provient l'élève, ainsi que par le contexte linguistique et migratoire (*page 20*).
A noter que sur les cartes figurant aux *pages 15 à 17*, les communes présentant un taux important d'élèves qui sont orientés vers l'enseignement secondaire sont colorées dans différentes nuances de bleu, alors que les colorations vertes et jaunes sont réservées aux communes où ce taux est plutôt réduit. Sur la carte à droite de la *page 17*, les colorations rouges renvoient à un statut socioéconomique élevé, tandis que les colorations vertes indiquent un statut socioéconomique plutôt faible. Il résulte de l'examen de ces cartes que le facteur socioéconomique semble impacter encore davantage la décision d'orientation que le facteur linguistique. L'analyse de la répartition des élèves dans les différents ordres d'enseignement en fonction de leur statut socioéconomique vient corroborer ce constat (*page 19*).
Le constat se trouve également confirmé par l'analyse des compétences des élèves selon le milieu socioéconomique dont ils sont issus (*page 18*). L'on peut ainsi relever des différences en termes de niveaux de compétences qui équivalent à deux années scolaires.
A la *page 21* sont résumées les recommandations émises par les experts en vue d'améliorer les conditions dans lesquelles sont prises les décisions d'orientation. Il conviendrait de rappeler aux enseignants leur responsabilité dans la décision d'orientation et de les sensibiliser à la problématique exposée ci-dessus. Il serait en outre utile de leur proposer des formations continues portant sur les modèles d'évaluation et les facteurs qui affectent la qualité du jugement.
- Un autre sujet abordé est celui du redoublement (*pages 22 à 24*). Il ressort d'une étude présentée dans le rapport sous rubrique que dans l'enseignement secondaire et secondaire technique, la décision de redoublement ne dépend pas exclusivement de la performance scolaire proprement dite, mais également de la nationalité et du statut socioéconomique de l'élève. Pour les élèves de nationalité non luxembourgeoise et/ou provenant d'un milieu socioéconomique plus défavorisé, le

risque de devoir redoubler une classe est plus élevé que pour les autres élèves présentant la même moyenne générale.

En termes d'impact du redoublement sur les résultats scolaires, l'analyse montre que pendant la première année du redoublement, les élèves redoublants sont avantagés par rapport à ceux qui, l'année précédente, présentaient des performances comparables mais n'ont pas dû redoubler. Cet écart s'estompe cependant dès la deuxième année. Les chercheurs en déduisent que le redoublement n'a pas d'effet durable et qu'il ne constitue donc pas une mesure efficace pour la réussite scolaire à long terme.

- La *page 25* fournit un aperçu sur les recommandations émises par les experts en vue de réduire les inégalités au sein du système éducatif luxembourgeois. Il serait ainsi opportun de miser sur un système moins stratifié ou, du moins, de faciliter le passage vers une filière plus exigeante. L'éducation de la petite enfance permet également de compenser des disparités liées aux origines des élèves. Une telle compensation reste possible même plus tard dans le parcours, comme le montre l'exemple de la Finlande, qui a recouru à l'enseignement en équipes multidisciplinaires pour mettre en place des mesures de remédiation ciblées. Par ailleurs, il est primordial de prévoir des incitations pour encourager les « groupes à risque » à opter pour des filières académiques supérieures.

- A la *page 26* sont esquissées les démarches prévues afin de susciter un vaste débat au sujet du « Bildungsbericht Luxemburg 2015 » et de procéder en même temps à une évaluation du modèle retenu pour le premier rapport de ce genre.

Prise de position par M. le Ministre

Dans l'optique de ce qui précède, M. le Ministre estime qu'il serait utile qu'au cours des mois à venir, la Commission examine de plus près certains aspects du rapport sous rubrique et qu'elle se prononce également sur la pertinence du concept retenu. Il serait intéressant de disposer d'un *feedback* concernant les points à améliorer et le genre d'informations que les membres souhaiteraient pouvoir tirer d'un tel rapport. Il se pose en outre la question de savoir s'il ne serait pas opportun de réduire à trois ans la périodicité retenue pour l'élaboration de ce rapport.

Il est vrai que la plupart des constats concernant les inégalités au sein du système éducatif luxembourgeois sont d'ores et déjà connus. Ils confirment toutefois les responsables politiques dans leur volonté d'initier et de poursuivre certains processus de réformes, qui se trouvent par ailleurs consignés dans le programme gouvernemental 2013-2018.

M. le Ministre se déclare particulièrement frappé par le fait que pour les élèves de nationalité non luxembourgeoise et/ou provenant d'un milieu socioéconomique plus défavorisé, le risque de devoir redoubler une classe est plus élevé que pour les autres élèves présentant la même moyenne générale. Cette donnée mérite sans doute d'être soumise à une analyse approfondie.

Il n'est en outre pas dénué d'intérêt que le facteur socioéconomique semble impacter encore davantage la décision d'orientation que le facteur linguistique. Dans ce contexte, il ne faut pas oublier que dans bon nombre de cas, les deux facteurs s'additionnent et pèsent donc d'autant plus lourd sur le parcours scolaire des élèves concernés.

Ces constats font ressortir la nécessité de poursuivre certaines réformes afin de pallier autant que possible les inégalités liées aux origines des élèves.

Il semble en effet primordial de favoriser le développement de la qualité au niveau de l'accueil et de l'éducation de la petite enfance, comme le préconise le projet de loi 6410

portant modification de la loi du 4 juillet 2008 sur la jeunesse, et de créer le cadre nécessaire à la promotion du multilinguisme dès la petite enfance.

Par ailleurs devront être abordés un certain nombre de questionnements d'ordre structurel. Cela vaut par exemple pour les critères de promotion ou encore la procédure d'orientation à la fin du cycle 4.2. de l'enseignement fondamental, qui peut sans doute encore être optimisée. Il serait aussi indiqué de miser sur une responsabilisation accrue des familles et de les impliquer de manière renforcée dans le processus d'éducation et de formation de leurs enfants. Il faudrait également se pencher sur la question des passerelles d'un ordre d'enseignement vers l'autre et chercher à dégager des alternatives au redoublement (cf. différentes formes de remédiation). Par ailleurs, au vu de l'hétérogénéité sans cesse croissante de la population scolaire, il faudrait veiller à diversifier l'offre scolaire, notamment en favorisant la mise en place de filières internationales. Le projet concernant la création d'une école internationale publique à Differdange s'inscrit dans ce contexte.

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les éléments suivants :

- Il est donné à penser qu'aussi longtemps que l'enseignement des langues occupera une place fondamentale dans l'enseignement secondaire, l'orientation à la fin du cycle 4.2. se fera inévitablement en vertu de ce facteur, de sorte qu'il restera difficile pour les élèves présentant un contexte migratoire d'y accéder. En ce sens, la création de filières internationales, misant sur une approche différente en matière de langues, peut s'avérer utile. A signaler dans ce contexte la demande de mise à l'ordre du jour introduite par le groupe politique « déi gréng » en vue d'une présentation du projet visant à créer une école internationale publique à Differdange, qui sera appelée à fonctionner avec plusieurs filières linguistiques.

Par ailleurs, il se pose la question de la suite qui sera réservée au projet de loi 6573 portant sur l'enseignement secondaire : le projet de loi sera-t-il encore modifié au vu de la problématique soulevée par le présent rapport ?

Un membre défend le point de vue qu'en général, les constats relevés par le présent rapport sont suffisamment connus. Ils ont été faits une première fois par l'étude MAGRIP (« Matière Grise Perdue ») dès 1968 et renouvelés à l'occasion de la présentation des résultats de chacune des études PISA auxquelles a participé le Luxembourg jusqu'à présent. Ne serait-il pas indiqué de commencer à en tirer les conclusions qui s'imposent ?

- Il est fait valoir qu'il faut éviter de présenter l'orientation vers l'enseignement secondaire technique comme une dévalorisation. De fait, bon nombre d'élèves fréquentant cet ordre d'enseignement réussissent à accomplir un parcours scolaire et professionnel tout à fait remarquable. Le véritable problème concerne plutôt les élèves qui sont orientés vers le régime préparatoire.

- Suite à un questionnement concernant le constat selon lequel, pour les élèves de nationalité non luxembourgeoise et/ou provenant d'un milieu socioéconomique plus défavorisé, le risque de devoir redoubler une classe est plus élevé que pour les autres élèves présentant la même moyenne générale, il est expliqué que dans les études internationales, la moyenne générale est souvent utilisée comme indicateur permettant de comparer les performances des élèves. Or, les systèmes de promotion actuellement en vigueur au Luxembourg tablent encore sur d'autres critères (cf. nombre de notes insuffisantes, notes se trouvant en dessous d'un certain seuil, etc.). Il peut arriver que parmi les élèves présentant la même moyenne générale, certains réussissent l'année scolaire ou soient simplement ajournés, tandis que d'autres échouent, parce qu'ils ont plus de notes insuffisantes. Souvent, il s'agit d'élèves qui peinent aussi dans les branches secondaires (cf. histoire, géographie, biologie, etc.), dans la mesure où, en raison de leurs origines, ils ont des difficultés avec la langue véhiculaire employée.

- Il est retenu qu'au cours des prochains mois, la Commission se penchera de façon plus approfondie sur le rapport. Il est néanmoins fait valoir dès à présent qu'il serait effectivement souhaitable d'établir un tel rapport tous les trois ans.

4. Divers

La prochaine réunion de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse aura lieu le **mercredi 29 avril 2015, à 9 heures**.

Luxembourg, le 27 avril 2015

Le Secrétaire-administrateur,
Christiane Huberty

Le Président de la Commission de
l'Education nationale, de l'Enfance et de la
Jeunesse,
Lex Delles

La Présidente de la Commission de la Force
publique,
Claudia Dall'Agnol

Annexe :

Présentation *PowerPoint* « Bildungsbericht Luxemburg 2015 »

Bildungsbericht Luxemburg 2015

Thomas Lenz (Universität Luxemburg)
Jos Bertemes (SCRIPT)



UNIVERSITÉ DU
LUXEMBOURG

Bildungsbericht Luxemburg

Gesetzliche Vorgabe:

- Bericht zur „Lage der Schule“ durch externe Institution, alle 5 Jahre

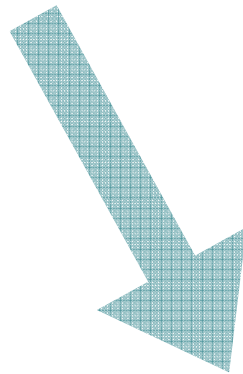
(laut SCRIPT-Gesetz von 2009, Art. 7 : « Un rapport descriptif de la qualité du système éducatif est élaboré tous les 5 ans par un groupe d'experts désignés par le ministre en collaboration avec le Conseil scientifique (...) »)

Vorgehensweise:

- Auftrag des Bildungsministeriums an die *Universität Luxemburg*
- gemeinsame Konzeptualisierung des Berichts: **SCRIPT & UNI**
- „Bildungsbericht 2015“ als **Pilotstudie** konzipiert
- Rückmeldungen werden in den nächsten Bericht eingearbeitet

Ziele des Bildungsberichtes

*Regelmäßige
Bestandsaufnahme
des Bildungssystems*



- *Faktendarstellung*
- *Entwicklungen* und *Trends*
- *Vertiefende Analyse* von Kennzahlen und Statistiken
- *Längsschnitt-Analyse* durch wiederkehrende Themen

Grundlage für *öffentliche Diskussionen und politische Entscheidungen*

Konzept, Redaktion, Beratung

Konzept und Realisierung

- Dr. Thomas Lenz
- Jos Bertemes

Beratung durch das *Conseil scientifique* des SCRIPT:

- Prof. Dr. Christiane Spiel
- Prof. Dr. Hans-Günter Rolff
- Prof. Dr. Daniel Tröhler
- Prof. Dr. Georg Mein

Redaktionsteam

- Prof. Dr. Andreas Hadjar
- Prof. Dr. Adelheid Hu
- Dr. Thomas Lenz
- Prof. Dr. Romain Martin
- Prof. Dr. Christine Schiltz
- Prof. Dr. Daniel Tröhler

35 Autorinnen und Autoren

Katja Andersen, Susanne Backes, Jos Bertemes, Pascale Engel de Abreu, Antoine Fischbach, Sabine Glock, Lukas Graf, Samuel Greiff, Andreas Hadjar, Marie-Anne Hansen-Pauly, Malte Helfer, Georges Hengesch, Michael-Sebastian Honig, Caroline Hornung, Claude Houssemand, Adelheid Hu, Florian Klapproth, Sabine Krolak-Schwerdt, Thomas Lenz, Jérôme Levy, Arthur Limbach-Reich, Romain Martin, Raymond Meyers, Christoph Niepel, Anne Pignault, Ineke Pit-ten Cate, Justin J.W. Powell, Monique Reichert, Julia Rudolph, Paule Schaltz, Christina Siry, Daniel Tröhler, Sonja Ugen, Peter Wallossek, Constanze Weth

Konzept des Bildungsberichts

Ausgangspunkte:

- Zahlenmaterial & vertiefende Analysen

Struktur- und Auswahllogik:

- Bildung im Lebenslauf, d.h.
Analyse der Institutionen, die Bürgerinnen und Bürger im Luxemburger Bildungssystem durchlaufen

Auswahl von Schwerpunkten:

- Mehrsprachigkeit und soziale Ungleichheiten

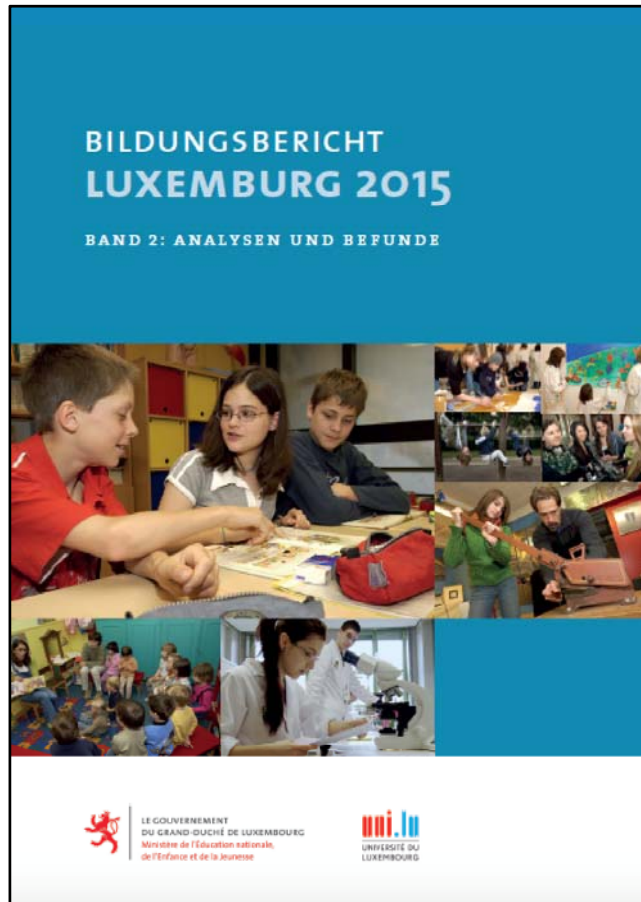
BAND 1: Zahlenmaterial



Sonderausgabe der **Chiffres clés de l'Éducation nationale**

- **Bildungssystem in Zahlen:**
 - Kennzahlen,
 - Querschnitts- und
 - Längsschnittdaten,
 - thematische Karten
- **Themen:**
 - Schülerinnen und Schüler nach
 - Schulformen,
 - Nationalitäten,
 - Sprachen,
 - Soziale Ungleichheiten,
 - Abschlüsse,
 - Budget

BAND 2: Analysen und Befunde



- **Wissenschaftliche Analysen** zum Bildungssystem
- **Perspektiven:**
 - pädagogisch,
 - soziologisch,
 - historisch,
 - linguistisch und
 - kognitionspsychologisch

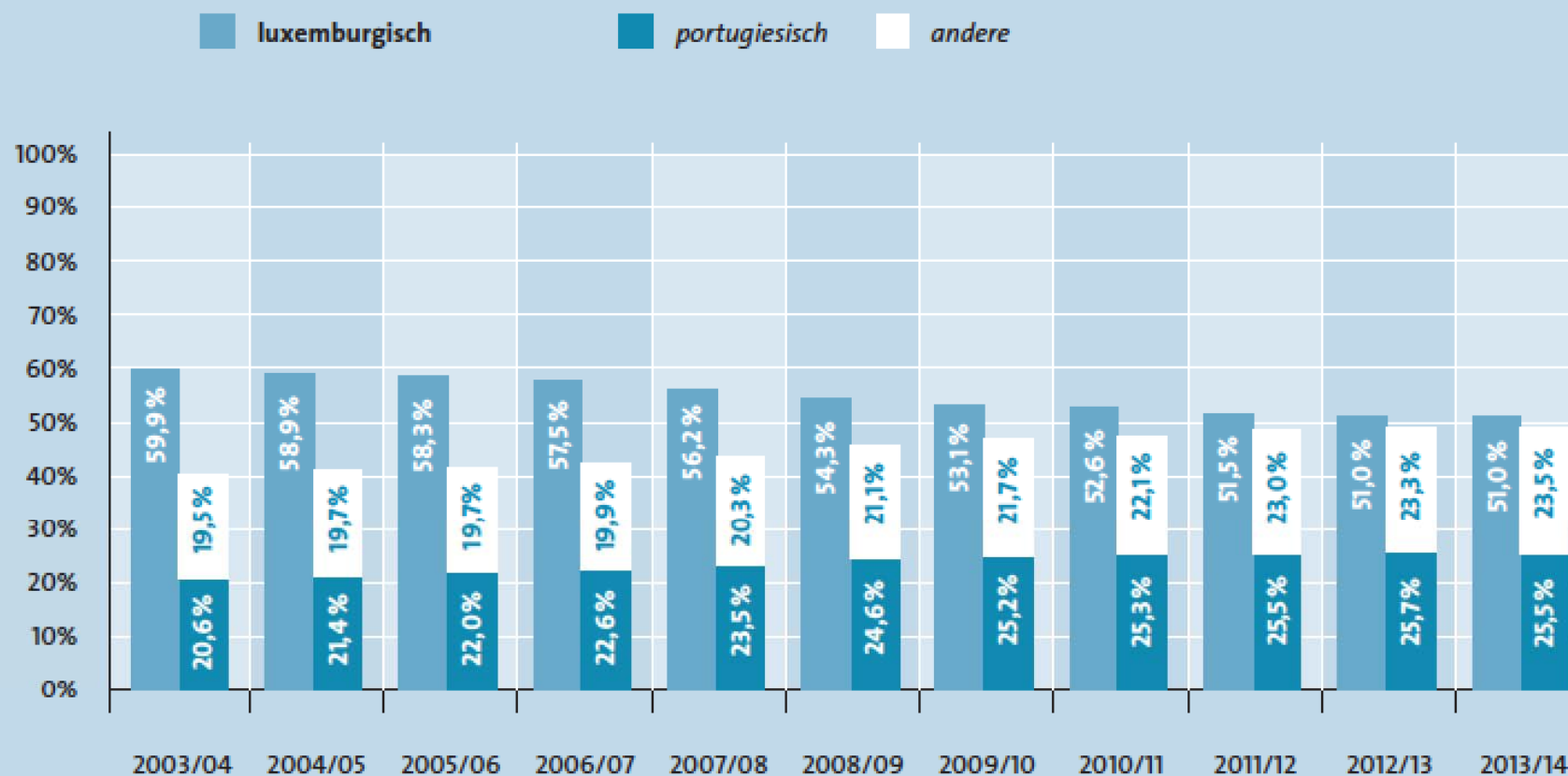
Bildung im Lebenslauf

Fokus auf die **Institutionen**, die in Luxemburg typischerweise durchlaufen werden

Kapitel	Institution
1, 2	frühkindliche Bildung
3, 4, 5	Grundschule
6, 7, 8, 9	Sekundarschule
10	Schülerinnen und Schüler mit Förderbedarf
11	Weiterbildung
12	Berufsbildung
13, 14	Forschungsinstitute und Hochschulen
Zusammenfassung aller Artikel in deutscher, französischer und englischer Sprache	

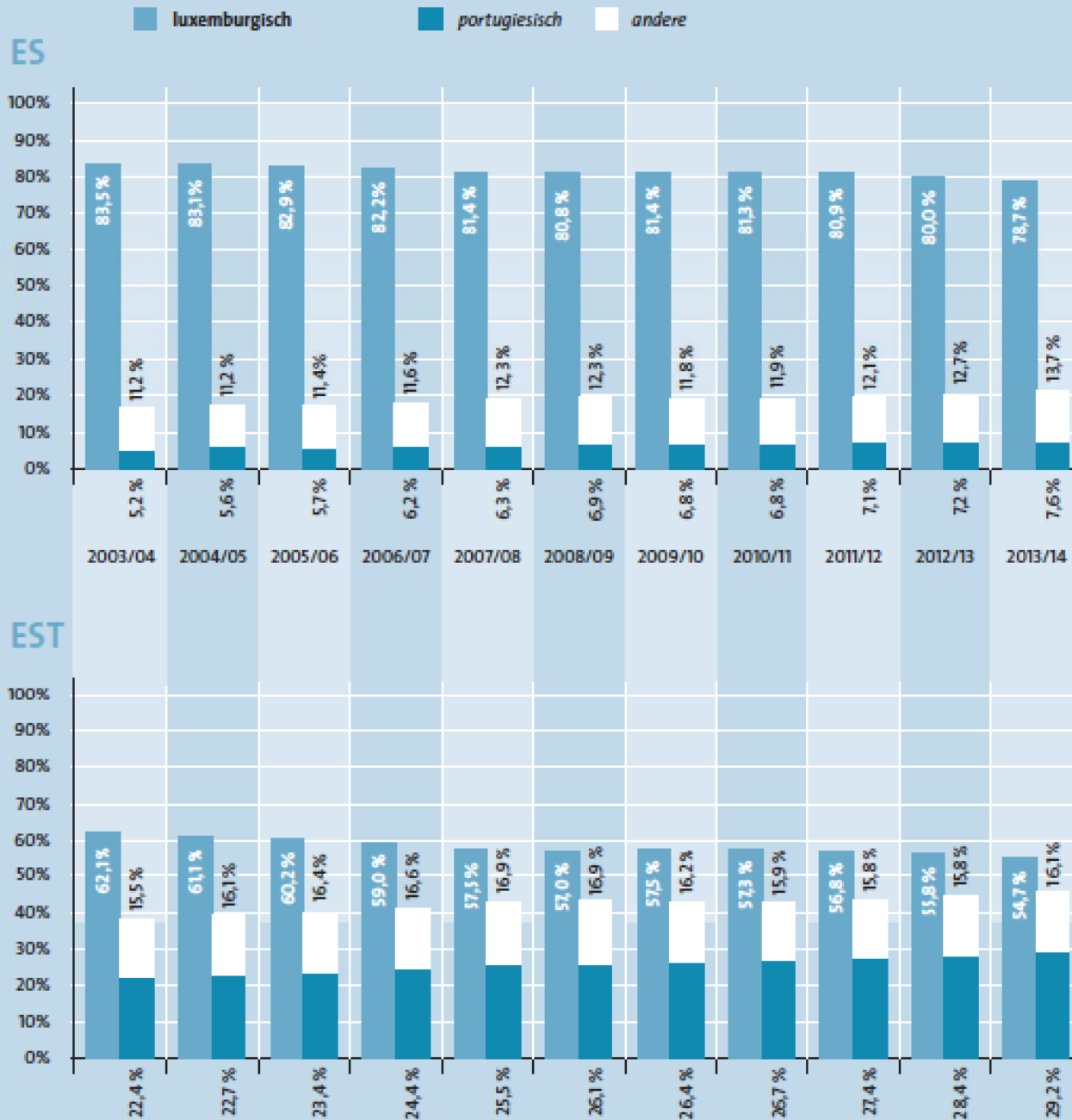
Ausgewählte Befunde

Aufteilung der Schülerinnen und Schüler nach Nationalität in Vor- und Grundschule im Zeitverlauf



- **Kontinuierlicher Rückgang** von Schülerinnen und Schülern mit Luxemburger Nationalität
- Anzeichen einer **Stabilisierung** bei ca. 50%

Aufteilung der Schülerinnen und Schüler nach Nationalität und Schulform im Zeitverlauf

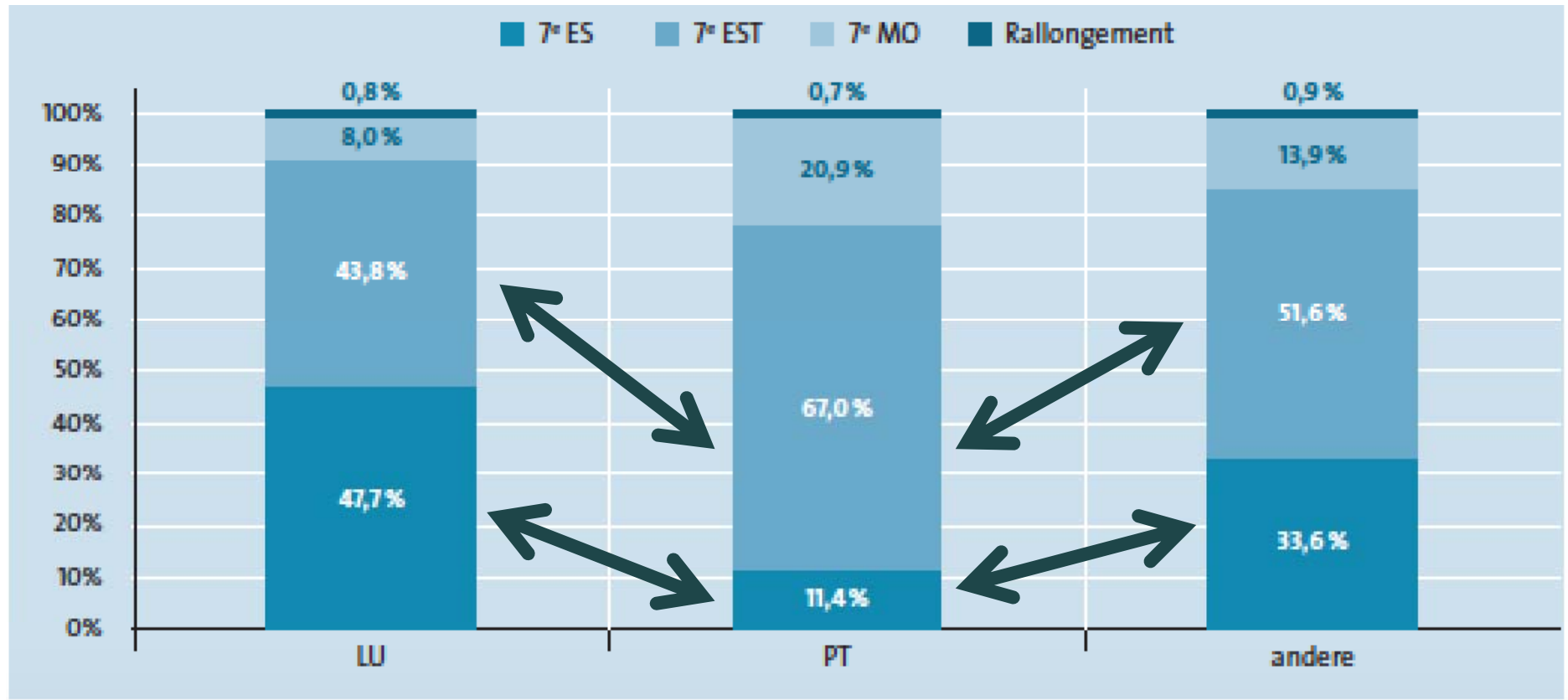


**Gleiches
Phänomen
in der
Sekundarschule**

Fallbeispiel: Übergangsentscheidungen am Ende der Grundschule

- Wie verteilen sich die Schülerinnen und Schüler nach der Grundschule auf die einzelnen Schulformen?
- Welche Faktoren sind ausschlaggebend?
 - schulische Leistung
 - Sprachenhintergrund
 - sozioökonomischer Hintergrund
- Wie kann man die Übergangsentscheidung verbessern?

Übergangentscheidungen nach Nationalitäten



Was sind mögliche Einflussfaktoren bei der Orientierung von der Grund- zur Sekundarschule?







Orientierung ins ES



Sozioökonomische Hintergrund?

Bildungsungleichheiten

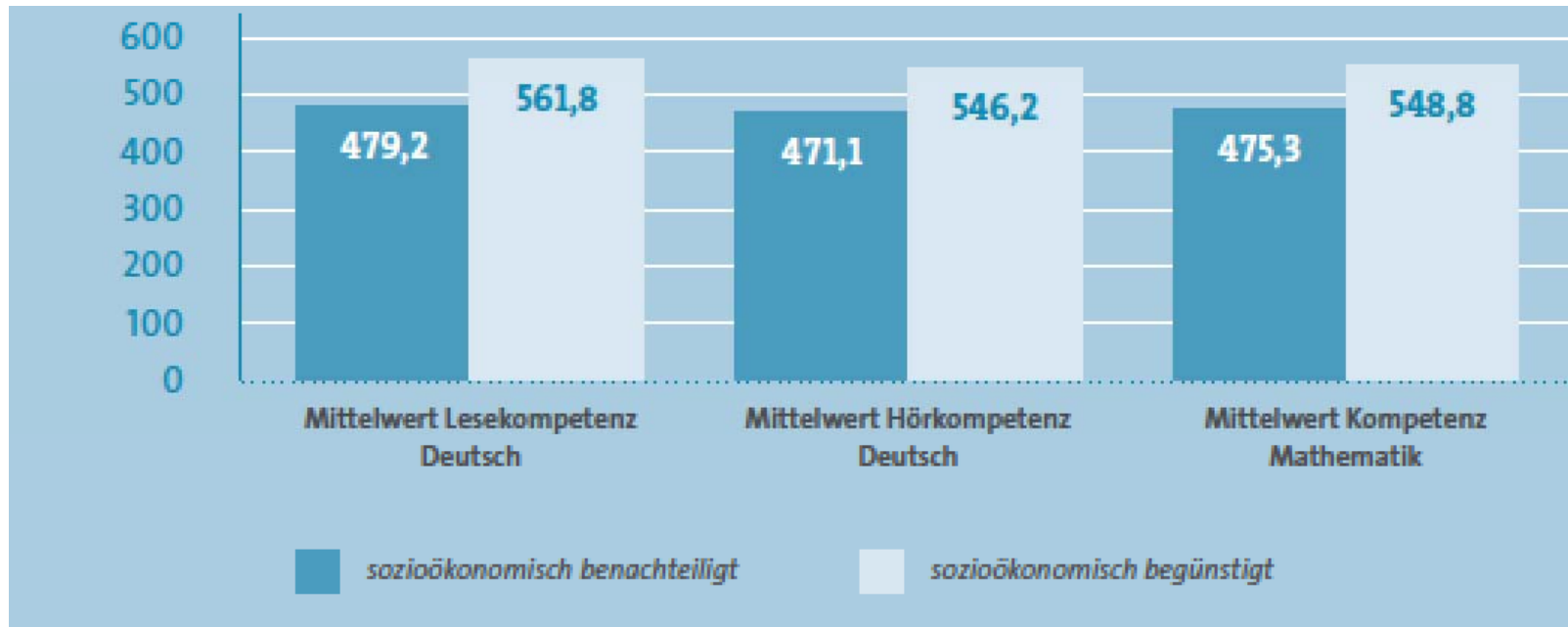


Abbildung 1: Kompetenzunterschiede zwischen sozioökonomisch benachteiligten und begünstigten Schülerinnen und Schülern

Kompetenzunterschied entspricht ca. zwei Schuljahren

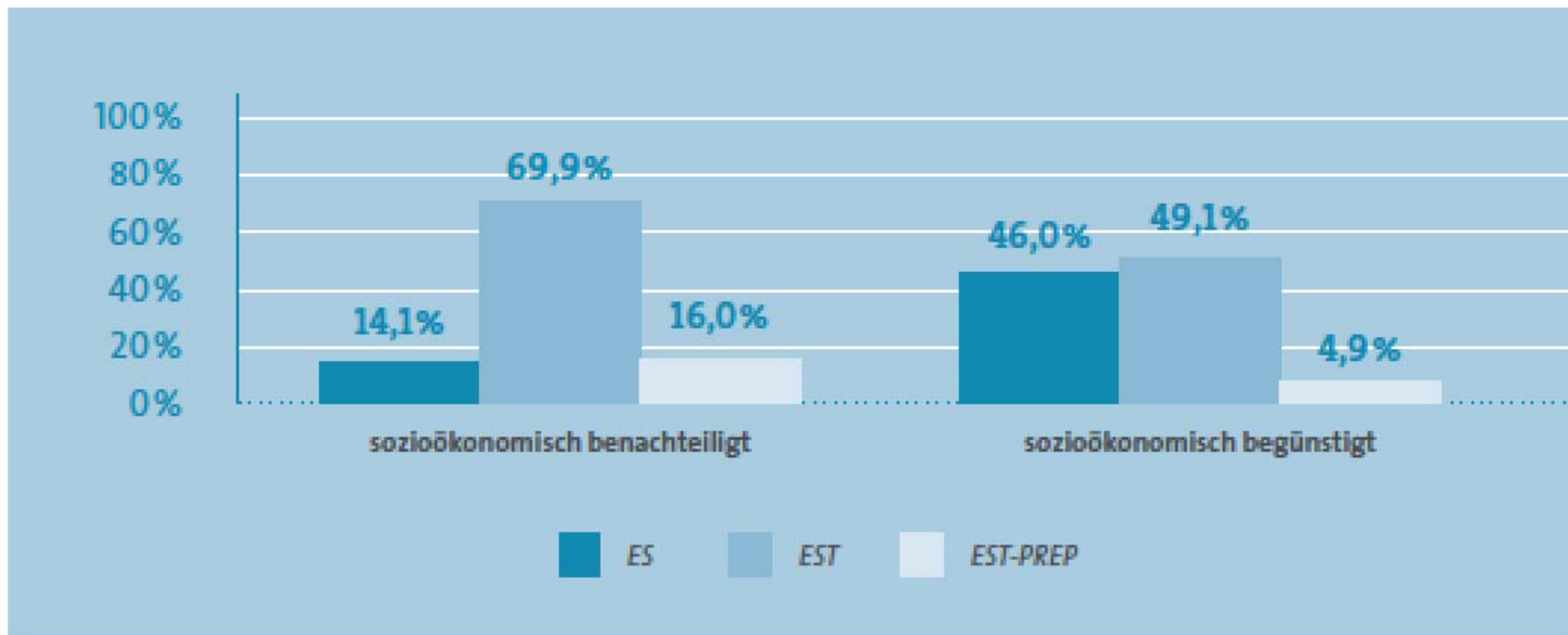


Abbildung 13: Anteil der Schülerpopulation aus sozioökonomisch benachteiligten und begünstigten Familien nach Schultyp in Prozent

Verteilung der Schülerpopulation nach Schultyp

Einflussfaktoren bei Übergangsentscheidungen

Experimentelle Studie zu Übergangsentscheidungen

- Stärkster Einfluss auf die Übergangsentscheidung:
 - *Schulnoten*
 - *Testresultate*
- Weitere Einflüsse:
 - *Elternwunsch*
 - *sozioökonomischer Status der Eltern*
 - *Migrationshintergrund*

Diese **leistungsfernen Merkmale** können Ursache von Ungleichheiten sein.

Wie können Übergangsentscheidungen verbessert werden?

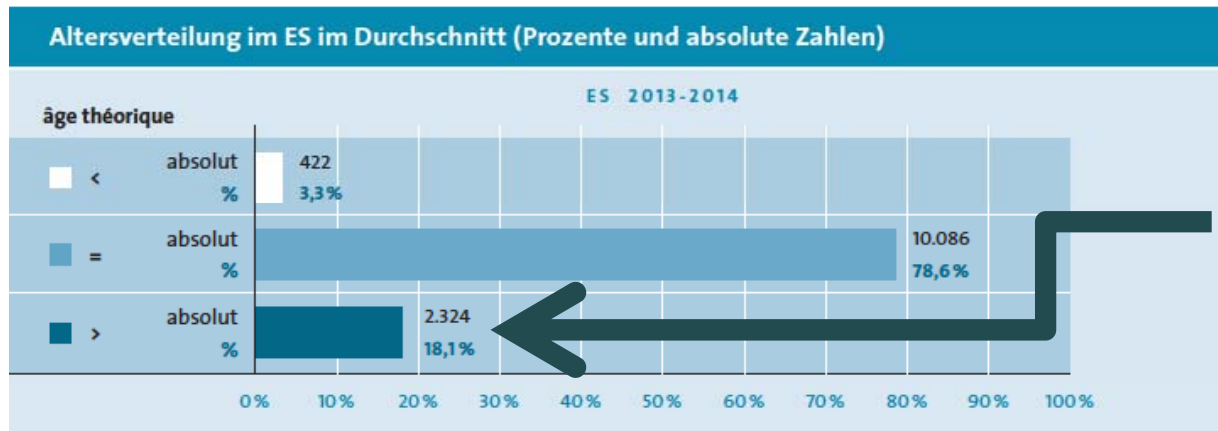
Weiterbildung von Lehrkräften

- zur Bewusstmachung von **Faktoren**, die die Urteilsqualität verringern,
- zu **Modellen der Entscheidungsfindung** mit
 - **adäquater Gewichtung von Schülermerkmalen** und
 - **angemessener Integration in den Entscheidungsprozess**

Sensibilisieren der Lehrer

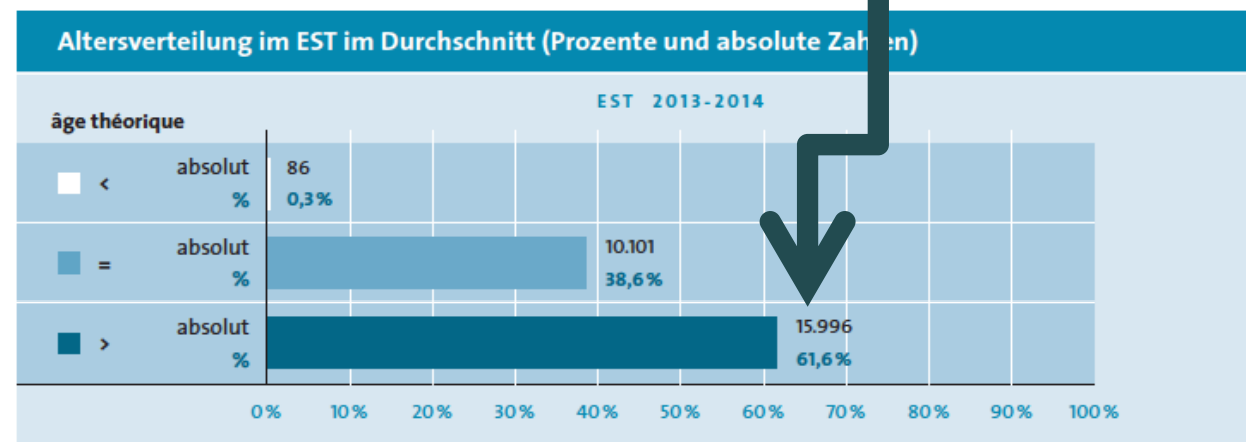
- zur **Genauigkeit** der Beurteilung
- zum Einbezug **aller leistungsrelevanten Daten**
- zum Einlassen auf einen **zeitintensiven Prozess**

Fallbeispiel: Klassenwiederholungen



ES: 18,1 %

EST: 61,6 %



Einflussfaktoren auf Klassenwiederholung

Vergleichende Studie zu Faktoren von Klassenwiederholung

- **Durchschnittsnote**
aber auch:
- **Nationalität**
- **bzw. sozioökonomischer Hintergrund**

Die beiden Faktoren Nationalität und sozioökonomischer Hintergrund **erhöhen die Wahrscheinlichkeit, eine Klasse wiederholen zu müssen** – auch wenn Schüler sich in ihren durchschnittlichen Leistungen (*moyenne générale*) nicht voneinander unterscheiden.

Effekte von Klassenwiederholungen

- **Kurzfristige Erfolge:**
 - Offensichtlich **profitieren Schülerinnen und Schüler, die Klassen wiederholen, im ersten Jahr** nach der Wiederholung im Vergleich zu Schülerinnen und Schülern, die mit ähnlichen Leistungen versetzt worden sind.
 - **Kein dauerhafter Effekt:**
 - Beide Schülergruppen gleichen sich im Laufe der nächsten beiden Jahre wieder an, so dass **der positive Effekt** der Klassenwiederholung auf die Durchschnittsnote **nur von kurzer Dauer** ist.
- ➔ Klassenwiederholungen sind **kein effektives Mittel** für einen **nachhaltigen Schulerfolg**.

Wie können Bildungsungleichheiten vermieden werden?

- **Übergänge (vor allem aufwertende)** zwischen den einzelnen Schulformen einfacher gestalten
- **Ausgleichen von unterschiedliche Voraussetzungen** für den Bildungserwerb in der **vorschulischen Erziehung**
- Zusätzliche Fördermaßnahmen durch **multidisziplinäre Teams**
- Anreize für „**Risikogruppen**“ zum Zugang zu **höheren Studien** (Stipendien, spezifische Werbung)

Impakt und Nachhaltigkeitsstrategie

- **Vorstellung des Berichts**
 - Vorstellung im Parlament
 - Pressekonferenz
 - Öffentliche Veranstaltung
 - „Road Show“ zu einzelnen Schulen/ Gemeinden (auf Anfrage)
- **Evaluation der Rezeption des Berichts**
 - Workshop an der Uni
 - Evaluation mit Abgeordneten, Lehrern, Eltern, Inspektoren, Schulleitern, Ministeriumsangestellten, Journalisten
 - Integration in die Weiterbildung
- **Erstellung eines überarbeiteten Konzepts**